

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 438-CE-3529

concernant la nomination d'une membre au comité d'appel institué en vertu de l'article 11.6.9 du *Règlement des études de premier cycle*

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 438^e réunion tenue le jeudi 3 septembre 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU l'article 11.6.9 du *Règlement des études de premier cycle* qui stipule qu'une personne étudiante qui s'estime lésée par les restrictions auxquelles elle est assujettie peut en appeler de la décision auprès de la doyenne, du doyen des études;

ATTENDU que selon l'article 11.6.9 du *Règlement des études de premier cycle*, le comité est composé, entre autres, d'une personne membre du corps professoral;

ATTENDU qu'il est requis que la commission des études nomme une personne membre du corps professoral pour permettre au comité d'exercer son mandat;

ATTENDU les explications de madame Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Simon Beaudry, appuyée par Vincent Bourgon,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Geneviève Piché, professeure au département de psychoéducation et de psychologie, à titre de membre du comité d'appel institué en vertu de l'article 11.6.9 du *Règlement des études de premier cycle*, pour un mandat débutant le 4 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 438-CE-3530

concernant l'émission des diplômes

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 438^e réunion tenue le jeudi 3 septembre 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directions de modules et les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire (annexe 1);

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Simon Beaudry, appuyée par Vincent Bourgon,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études ont satisfait aux exigences des programmes auxquels elles étaient inscrites.

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de leur octroyer les diplômes correspondant aux programmes auxquels elles étaient inscrites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 438-CE-3531

concernant l'émission des attestations d'études - programmes courts de deuxième cycle.

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 438^e réunion tenue le jeudi 3 septembre 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU la *Politique* concernant le cadre institutionnel des programmes courts adoptés par la résolution 173-CA-2614 ;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programme;

ATTENDU la recommandation du registraire (annexe 1);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Simon Beaudry, appuyée par Vincent Bourgon,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études des programmes courts de deuxième cycle aux personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études et qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 438-CE-3532

concernant l'émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 438^e réunion tenue le jeudi 3 septembre 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU les protocoles d'entente fixant les modalités d'association entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du Registraire (annexe 1);

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Simon Beaudry, appuyée par Vincent Bourgon,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les personnes ont satisfait aux exigences du programme auquel elles étaient inscrites;

DE RECOMMANDER à l'Université du Québec à Montréal de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles étaient inscrites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 438-CE-3533

concernant l'émission des diplômes par l'Université Laval (ULaval)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 438^e réunion tenue le jeudi 3 septembre 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU les protocoles d'entente fixant les modalités d'association entre l'Université Laval et l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du Registraire (annexe 1);

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Simon Beaudry, appuyée par Vincent Bourgon,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les personnes ont satisfait aux exigences du programme auquel elles étaient inscrites;

DE RECOMMANDER à l'Université Laval de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles étaient inscrites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 438-CE-3534

concernant le dossier d'évaluation périodique des programmes de deuxième cycle en sciences sociales du développement (1592, 1591, 1697)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 438^e réunion tenue le jeudi 3 septembre 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU la *Politique d'évaluation périodique des programmes* de l'UQO;

ATTENDU le calendrier octennal d'évaluation périodique des programmes de l'UQO;

ATTENDU le dossier d'évaluation périodique des programmes de deuxième cycle en sciences sociales du développement (1592, 1591, 1697) (annexe 1);

ATTENDU la résolution CP2CSSD-17-06-2026 du comité de programme de la Maîtrise en sciences sociales du développement du 17 juin 2026 concernant l'approbation du rapport d'évaluation des programmes de deuxième cycle en sciences sociales du développement (1592, 1591, 1697) et les recommandations qui en découlent (annexe 2);

ATTENDU la résolution 173-SCE-388 de la sous-commission des études du 25 août 2026 concernant le dossier d'évaluation périodique des programmes de deuxième cycle en sciences sociales du développement (1592, 1591, 1697) (annexe 3);

ATTENDU les explications de Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Gabriel Lafond Bassil, appuyée par Vincent Bourgon,

IL EST RÉSOLU :

DE RECEVOIR le dossier d'évaluation périodique des programmes de deuxième cycle en sciences sociales du développement (1592, 1591, 1697);

D'INVITER le comité de programmes de deuxième cycle en sciences sociales du développement à donner suite, au cours des douze prochains mois, aux recommandations contenues dans le dossier d'évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

RÉSOLUTION 438-CE-3535

concernant l'attribution du prix d'excellence Christiane-Melançon pour les professeures et professeurs pour l'année 2026

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 438^e réunion tenue le jeudi 3 septembre 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU la Politique relative aux prix et distinctions;

ATTENDU le concours 2026 du prix d'excellence en enseignement pour les personnes professeures;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

ATTENDU les explications de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Stéphanie Turgeon,

IL EST RÉSOLU :

D'ATTRIBUER le prix d'excellence prix d'excellence Christiane-Melançon pour les professeures et professeurs pour l'année 2026 à (...).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

RÉSOLUTION 438-CE-3536

concernant l'attribution du prix d'excellence Hubert-Lacroix pour les personnes chargées de cours pour l'année 2026

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 438^e réunion tenue le jeudi 3 septembre 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU la Politique relative aux prix et distinctions;

ATTENDU le concours 2026 du prix d'excellence Hubert-Lacroix pour les personnes chargées de cours;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

ATTENDU les explications de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Gabriel Lafond Bassil, appuyée par Simon Beaudry,

IL EST RÉSOLU :

D'ATTRIBUER le prix d'excellence Hubert-Lacroix pour les personnes chargées de cours pour l'année 2026 à (...).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

RÉSOLUTION 438-CE-3537

concernant l'octroi de la distinction « Mérite étudiant » au premier cycle pour l'année 2026

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 438^e réunion tenue le jeudi 3 septembre 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU l'intérêt pour l'UQO de reconnaître officiellement le mérite exceptionnel de nouveaux diplômés de l'UQO;

ATTENDU la Politique relative aux prix et distinctions;

ATTENDU le concours 2026 du prix du mérite étudiant;
ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

ATTENDU les explications de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Lorraine Plourde, appuyée par Chantal Déry,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER la distinction « Mérite étudiant » pour l'année 2026 à (...).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

RÉSOLUTION 438-CE-3538

concernant l'octroi de la distinction « Mérite étudiant » aux cycles supérieurs pour l'année 2026

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 438^e réunion tenue le jeudi 3 septembre 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU l'intérêt pour l'UQO de reconnaître officiellement le mérite exceptionnel de nouveaux diplômés de l'UQO;

ATTENDU la Politique relative aux prix et distinctions;

ATTENDU le concours 2026 du prix du mérite étudiant;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

ATTENDU les explications de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Lorraine Plourde, appuyée par Chantal Déry,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER la distinction « Mérite étudiant » pour l'année 2026 à (...).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet